

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 30 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le trente novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Le Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice : 14 – Présents : 10 – Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2015

Affichage : 18 novembre 2015

Dépôt en Préfecture : 02 décembre 2015

Publication : 02 décembre 2015

PRESENTS :

Loïc LEBERT - Laurence LEMORE - Bernard CLICQ - Isabelle COMTE - Marie-Christine CHAMPLON – Thierry ROCHER - Nelly MOUGEL - Philippe GAIN - Jean-Pierre ROY – Marie-Françoise LE CADRE.

PROCURATIONS : Frédéric FEURTY donne procuration à Loïc LEBERT

Florence FRANCOIS donne procuration à Philippe GAIN

Christophe LE GAL donne procuration à Bernard CLICQ

ABSENT : Antoine BAMAS

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle COMTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance précédente qui n'a fait l'objet d'aucune observation.

- Madame Isabelle COMTE est désignée secrétaire de séance.

48/2015 - Marché Assurances - Attribution

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du lancement d'un marché restreint à procédure adaptée pour un montant cumulé estimatif de 45 000 € HT d'une durée de 3 ans concernant le contrat d'assurances de la Commune.

Une mise en concurrence d'une liste restreinte de 3 groupes a donc été diffusée en vue de sélectionner le groupe d'assurances le mieux disant.

Suite à l'appel à concurrence dans le cadre d'une Procédure Adaptée, la Commune de Hézo a reçu 3 offres qui sont constituées de deux lots :

Lot 1) Assurance Risques Statutaires

Lot 2) Assurance véhicules et Bâtiments + multirisques

- GROUPAMA - Lot 1 + lot 2 - déposés le 10/11/2015
- SMACL - Lot 1 + Lot 2 - déposés le 10/11/2015
- AXA - Lot 1 + Lot 2 - déposés le 12/11/2015
- CDG - Lot 1 délibération du 14/09/2015

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 16/11/2015, après analyse des offres, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

De retenir le groupe d'assurances le mieux disant et le moins disant :

- GROUPAMA

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Attribue le marché du Contrat d'assurances de la Commune à GROUPAMA
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour la signature du Marché et accomplir toutes les formalités relatives à cette décision.

49/2015 - Marché Opérateurs Energies - Attribution

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du lancement d'un marché restreint à procédure adaptée concernant la fourniture d'Energies dans trois structures Communales : Salle Polyvalente, Cantine Scolaire et Ecole.

Une mise en concurrence d'une liste restreinte de 3 Opérateurs fournisseurs d'Energies a donc été diffusée en vue de sélectionner l'opérateur le mieux disant.

Suite à l'appel à concurrence dans le cadre d'une Procédure Adaptée, la Commune du Hézo a reçu 3 offres :

- ALTERNA -
- DIRECT ENERGIE -
- EDF/Collectivités

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 16/11/2015, après analyse des offres, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

De retenir l'opérateur le mieux disant et le moins disant :

- EDF/Collectivités

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité

- Attribue le marché à l'opérateur EDF/Collectivités.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour la signature du Marché et accomplir toutes les formalités relatives à cette décision.

50/2015 - Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal des instructions transmises par le Préfet concernant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe).

Conformément aux dispositions du paragraphe IV de l'article L 5210-1-1 précité, ce projet est adressé pour avis aux conseillers municipaux des Communes...

A ce titre, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur les propositions suivantes :

1) La fusion de Communautés de Communes

Un nouveau territoire serait constitué de 35 Communes et de 161 112 habitants verrait le jour à l'issue de la procédure de fusion qui prévoit qu'une nouvelle agglomération soit créée.

Cette fusion devra être effective au 1^{er} janvier 2017.

Le calendrier, très contraint, imposé par la loi NOTRe oblige les élus à se prononcer sur un projet de fusion sans connaître les incidences tant au niveau de service public apporté sur le nouveau territoire, qu'aux incidences financières, fiscales et organisationnelles.

Après débat et au vu de l'absence d'éléments concrets, les membres du Conseil Municipal décident avec 9 voix Pour et 4 abstentions de retirer le point N°1.

2) Dissolution de Syndicats

Le Maire attire l'attention des élus sur les missions indispensables du Syndicat Intercommunal de Voiries et Espaces verts (SIVEV) qui avait

anticipé la mutualisation des moyens pour répondre aux besoins nécessaires à l'entretien de la voirie des communes adhérentes d'une façon réactive et efficace.

Ce syndicat présente un bon bilan financier et la modification de ses statuts rend aujourd'hui son fonctionnement incompatible, mais les services de la Préfecture souhaitent sa dissolution pure et simple.

Le Conseil après en avoir délibéré par un vote à main levée, avec 4 abstentions et 9 voix contre

- Emet un avis défavorable pour la dissolution de Syndicats.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

51/2015 - Aménagement du Lotissement le Haut de Lézuis - Collecte des déchets - Convention de financement

Dans le cadre des aménagements du lotissement de Lézuis et afin de répondre à la problématique du manque de capacité de stockage des déchets concernant le projet de lotissement de 8 lots en cours d'instruction ainsi que quelques lots individuels vont accroître le besoin en conteneurs semi-enterrés.

Afin de simplifier les transactions, la Commune s'engage à porter l'investissement et la pose desdits conteneurs.

Trois implantations ont été envisagées (carte ci-jointe).

A titre indicatif, le génie civil est estimé entre 3 000 € et 5 000 € selon la nature du terrain, l'acquisition des matériels se situe quant à elle entre 4 700 € et 6 700 €.

Par conséquent, il est nécessaire de signer une convention pour la mise en œuvre et le financement des conteneurs semi-enterrés (ci-jointe).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité décide :

- D'accepter les transactions citées ci-dessus
- De choisir l'emplacement N° 1
- D'autoriser le Maire à signer la convention ci-jointe.

52/2015 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Etat n° 1744390515/2015

Le Maire communique au Conseil Municipal la demande d'admission en non-valeur formulée par le comptable du trésor, M. Jean-Charles BARD qui nous informe qu'il n'existe plus de possibilité de recouvrement pour un montant de 49,14 € et d'établir un mandat au compte 6541 (créances éteintes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée et à l'unanimité,

- Accepte l'admission en non-valeur N° 1744390515/2015 d'un montant de 49,14 €,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

53/2015 - Convention Centre de Gestion du Morbihan pour un Accompagnement RH : Assistance au Recrutement

A la demande de la Commune de Le Hézo, le CDG intervient dans les conditions définies par la présente convention pour une assistance au recrutement d'un emploi de secrétaire de Mairie.

Les prestations de Conseil en organisation et en ressources humaines donnent lieu à une contribution spécifique selon un tarif horaire de 89 € HT.

Les activités de conseil assurées seront facturées à hauteur de 578,50 € HT correspondant à 6h30 d'intervention détaillées dans l'annexe ci-jointe.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité

- Accepte les termes de la convention ci-jointe
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

54/2015 – Personnel Communal - TABLEAU DES EFFECTIFS

Mise à jour à compter du 1^{er} janvier 2016

Il est proposé au Conseil Municipal la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

I) Filière administrative

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| ➤ Attaché Principal Titulaire – Catégorie A (Fonction DGS) SUPPRESSION A COMPTER DU 01/02/2016 | 1 TC* - a) |
| ➤ b) CREATION D'un POSTE de REDACTEUR – Catégorie B (fonction Secrétaire de Mairie) TC* ou ADJOINT ADMINISTRATIF Catégorie C (fonction Secrétaire de Mairie) – TC* 01/02/2016 | A COMPTER DU 1 |
| ➤ Adjoint Administratif Territorial 2ème classe –Titulaire - Catégorie C | 1 TNC* |

II) Filière Technique – Catégorie C

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Adjoint Technique Territorial 1 ^{ère} classe titulaire TC* | |
| a) Suppression A COMPTER DU 01/07/2015 | 1 |
| b) CREATION D'un POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2 ^{ème} CLASSE TITULAIRE A COMPTER DU 01/07/2015 | 1 |
| a) Adjoint Technique Territorial 2ème classe - Titulaire TC* | 1 |
| SUPPRESSION à compter du 01/11/2015 | |
| b) CREATION D'un POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1 ^{ère} CLASSE TITULAIRE A COMPTER DU 01/11/2015 | 1 |
| c) Adjoint Technique Territorial 2 ^{ème} classe – Titulaire | 1 TNC* |

III) Filière Médico-Social – Catégorie C

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|
| ➤ Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1 ^{ère} classe – Titulaire | 1 TC* |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|

IV) Filière Animation – Catégorie C

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|
| ➤ Adjoint Technique Territorial d'Animation 2 ^{ème} classe – Titulaire | 1 TNC* |
|---------------------------------------------------------------------------------|--------|

* TC = Temps Complet - TNC = Temps Non Complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée avec 1 voix contre (Isabelle COMTE) qui demande que le ou la remplaçante au poste de DGS devra avoir une expérience en mairie et que pour répondre aux besoins de notre équipe il ne pourra pas s'agir d'une catégorie C,

- Accepte la mise à jour du tableau des effectifs
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Trois minutes de silence ont été observées pour les victimes du 13 novembre 2015 sur une musique d'Alain Bashung « les mots bleus ».

Electricité

Après vérification de Monsieur le maire les 1 300 € de dépenses pour la salle de l'estran représentent l'ensemble des frais de fonctionnement et non uniquement l'électricité.

Mise à disposition du rapport d'activité du syndicat Morbihan énergie

Marie-Christine CHAMPLON a demandé qui avait pris l'initiative de mettre à l'école un panneau « ALERTE ATTENTAT ». Il semble que Mme KOSZO directrice de l'école a reçu cette instruction de l'académie. Ce n'est en tout cas pas à l'initiative de la mairie.

Nelly MOUGEL a demandé en tant que vice-présidente du CCAS d'être rattachée à un adjoint. En effet (point déjà signalé à Monsieur Le Maire l'an dernier), aucun adjoint n'a comme délégation la partie « SOCIAL ». Monsieur Le Maire a précisé à Nelly MOUGEL que ce changement doit être présenté en conseil municipal et voté. Ce point sera abordé lors de notre réunions d'adjoints le lundi 7/12/2015.

Isabelle COMTE a demandé à Monsieur Le Maire de s'assurer personnellement de la prise de connaissance des mails envoyés dans la boîte mails de la mairie. Les mails envoyés en cas d'alerte de la préfecture par exemple (tempête ou alerte attentat) doivent être retransmis dans les plus brefs délais vers les adjoints.

La séance est levée à 22h00

Monsieur Thierry SAULNIER est intervenu pour demander que soit à nouveau abordé le sujet de la vitesse des véhicules au lieu dit LA VILLENEUVE. Monsieur Le Maire a réprécisé que nous avons fait le maximum de notre côté et rappelé que cette voie est départementale et que si un aménagement plus conséquent doit être envisagé il doit être à la charge du département pas de notre commune.

Le Hézo, le 13 janvier 2016


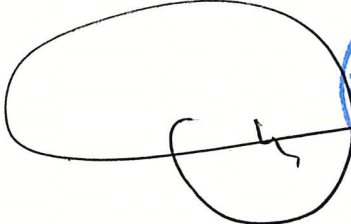
La secrétaire de séance,

Isabelle COMTE

Approbation de la secrétaire
de séance le 13.01.2016

Le Maire,

Loïc LEBERT



PROCHAINE SEANCE : lundi 25 janvier 2015 à 19h00